



Abidjan le 30 juillet 2019

NOTE D'INFORMATION

OBJET : Epidémie de fièvre jaune à Abidjan.

Des cas confirmés de Fièvre Jaune ont été détectés en Côte d'Ivoire principalement dans le district autonome d'Abidjan.

Au total, 89 cas dont un décès ont été enregistrés.

Conformément au Règlement Sanitaire International, la déclaration de l'épidémie a été faite à l'Organisation Mondiale de la Santé.

Une investigation épidémiologique a également été réalisée afin d'évaluer le risque de propagation et orienter la stratégie de lutte.

Devant cette situation, les mesures suivantes ont été prises :

- Elimination des gîtes larvaires (vieux pneus, canaris, pots de fleur, objets abandonnés...)
- Lutte contre les moustiques adultes (pulvérisation intra et extra domiciliaire, dormir sous moustiquaire imprégnée d'insecticide, mettre des grilles anti moustiques aux portes et fenêtres des maisons).
- Vaccination des personnes vivant dans l'entourage immédiat des malades afin de rompre la chaîne de transmission.

Cette épidémie survient dans un contexte d'épidémie de dengue à Abidjan. La fièvre jaune et la dengue sont des maladies virales transmises par un même moustique appelé Aèdes. Par conséquent, les mesures de lutte anti vectorielle qui sont mises en œuvre pour faire face à la dengue restent également valables pour l'épidémie actuelle de fièvre jaune.

Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique recommande aux personnes non vaccinées de se faire vacciner contre la fièvre jaune dans les centres de santé ou dans les antennes de l'Institut National d'Hygiène Publique.

Dr Eugène AKA AOUELE